

Marche-en-Famenne, le

04 JUL. 2025

VILLE DE MARCHE-EN-FAMENNE  
Service Urbanisme  
Boulevard du Midi, 22  
6900 Marche-en-Famenne  
Tél. : 084.32.70.20

E-mail : urbanisme@marche.be

**Les Viviers**  
**Rue de la Libération, 59**

**5580          Rochefort**

N. Réf. : RU/2025/227/AB  
V. Réf. : Mail 03-06-25

**ATTENTION ! Nouveau numéro de compte : BE04 0910 2297 9531**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande d'informations réceptionnée le 03/06/2025 concernant :

- 1) maison sise Rue de la Spar, 8 à 6900 Marloie cadastrée 7e division, section D n°113E5

appartenant à

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 et D.IV.100 du CoDT.

Le Collège communal porte à votre connaissance qu'il est établi une taxe et/ou une redevance d'un montant total de **50,00 €**. Cette somme est due au moment de l'introduction de la demande. Elle sera versée sur le compte bancaire **BE04 0910 2297 9531** et portera la communication suivante **RU/2025/227/AB**.

Pour une meilleure organisation de notre service, nous vous remercions de bien vouloir utiliser l'adresse mail unique : [renseignements.notaires@marche.be](mailto:renseignements.notaires@marche.be)

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

PAR LE COLLEGE :

La Directrice générale f.f,  
Anne-Sylvie COLLARD



Le Bourgmestre,  
Nicolas GREGOIRE





**1) Maison d'habitation sise Rue de la Spar, 8 à 6900 MARLOIE  
Cadastrée 7ème Division WAHA /Section D /Numéro 113E5**



Les documents en notre possession ne nous permettant pas de situer le ou les terrains au plan de secteur de manière absolument fiable, les renseignements ci-après sont donc donnés à titre indicatif et sont à vérifier éventuellement dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme n° 2.

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu au Code du Développement Territorial concernant les informations urbanistiques à fournir aux notaires, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus aux articles D.IV.1§3,1° et D.IV.97 du Code du Développement Territorial relatifs à l'équipement de la parcelle en matière d'eau et d'électricité. Nous invitons donc les futurs acquéreurs à prendre contact avec la S.W.D.E. - Avenue des dessus de Lives 10 à 5101 Namur et avec ORES, Avenue Patton 237 à 6700 Arlon.

Parcelle concernée	Division: <b>MARCHE-EN-FAMENNE 7 DIV/WAHA/</b> Section: <b>D</b> Numéro: <b>D 113 E 5</b> INS: 83034 Surface calculée: 6.17 ares
Permis d'urbanisation (anc. lotissement)	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Non Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non
Périmètre d'intérêt paysager (ADESA)	Sélection située dans un PIP: Non
Rénovation urbaine	Parcelle située en rénovation urbaine (centre de Marche): Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se situe dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel	La parcelle est reprise dans l'inventaire du patrimoine immobilier culturel: Non
Inventaire du contrat de rivière Ourthe	La parcelle est reprise dans l'inventaire du contrat rivière Ourthe: Non
Antennes émettrices stationnaires SPW	Antenne présente sur la parcelle: Non
Arbres et haies remarquables SPW	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
Aléa d'inondation	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non
Cours d'eau	Axe du réseau hydrographique wallon: Non A 50 mètres: Non Des renseignements peuvent être obtenus via le lien suivant : <a href="https://www.wallonie.be/fr/demarches/identifier-le-gestionnaire-dun-cours-deau-en-wallonie">https://www.wallonie.be/fr/demarches/identifier-le-gestionnaire-dun-cours-deau-en-wallonie</a>
Hydrologie	Nom du bassin: <b>LA HEDREE</b>
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Non Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Zones d'assainissement	1 type(s) de zone(s) : <b>Collectif (RAC)</b>
Cartographie des éboulements	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Berce du Caucase	Berce du caucase répertoriée sur la parcelle : Non
Electricité	Parcelle traversée par une ligne Haute Tension : Non Parcelle située dans une zone tampon Haute Tension : Non

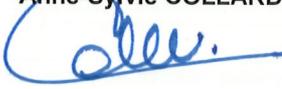
<b>Patrimoine</b>	Le bâtiment situé sur la parcelle est repris au patrimoine : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un monument classé : Non La parcelle se situe dans une zone tampon : Non La parcelle se situe dans un patrimoine architectural : Non
<b>Plan de secteur</b>	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement</u> : <b>MARCHE-LA ROCHE</b> 1 Zone(s) d'affectation: Habitat (100% soit 6.17 ares)
<b>Nouvelles couches</b>	<b>Zone du SSC:</b> Zone d'habitat à caractère urbain <b>Zone du RCU:</b> Aire de bâti de grand gabarit de type industrialisé <a href="https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf">https://www.marche.be/administration/files/2012/07/Option-d-amenagement.pdf</a>
<b>Réseau ferroviaire</b>	Aucun réseau ferroviaire à proximité
<b>Servitudes</b>	La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)
<b>Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (SPW)</b>	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: <b>Oui</b> Libellé: Création d'un chemin Type: CREATION Date: 15-10-65 <b>Si vous souhaitez davantage de renseignements sur l'historique des modifications, il convient de contacter les services du Commissaire Voyer - Rue du Carmel, 1 - 6900 MARLOIE (084/84.71.45).</b>
<b>BDES Sol - Inventaire:</b>	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Non Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
<b>Carte archéologique</b>	La parcelle est concernée par la carte archéologique : Non
<b>PCDN 2021</b>	Potential négatif du plan de secteur: <b>Oui</b> <b>Le Plan Communal de Développement de la Nature reprend systématiquement toutes les zones d'habitat comme étant potentiellement négatives pour la biodiversité (rupture des corridors écologiques, bétonisation, ...). Il s'agit plutôt d'une indication pour attirer l'attention mais sans aucune contrainte légale.</b> Potential positif du plan de secteur: Non Parcelles forestières résineuses impactant défavorablement: Non Ruptures écologiques par les voiries: Non Sites ayant un intérêt écologique majeur: Non Structure Ecologique Principale: Non Eléments linéaires du maillage écologique: Non <b>TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE PEUT ÊTRE OBTENU PAR E-MAIL AUPRÈS DU SERVICE ENVIRONNEMENT DE LA VILLE DE MARCHE :</b> <a href="mailto:environnement@marche.be">environnement@marche.be</a>

<b>Repris dans la limite d'un plan d'expropriation</b>	Non
<b>Repris dans le plan relatif à l'habitat permanent</b>	Non
<b>Fait l'objet d'un plan de division</b>	Non
<b>Fait l'objet d'une procédure de salubrité</b>	Non
<b>Fait l'objet d'un permis de location</b>	Non
<b>Fait l'objet d'une infraction constatée par PV d'urbanisme</b>	Non
<b>Se situe le long d'une voirie régionale</b>	Non
<b>A fait l'objet de permis d'urbanisme/lotir/urbanisation/environnement/déclaration de classe 3 depuis 1977</b>	Non
<b>Remarque :</b>	

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale f.f.,  
Anne-Sylvie COLLARD

Le Bourgmestre,  
Nicolas GREGOIRE





Envoyé par mail et par courrier ordinaire le

04 JUL. 2025